

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2019/05/28-15

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 mai 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 mai 2019 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : dématérialisation des bulletins de salaire

Le conseil d'administration approuve la diffusion des bulletins de salaire par voie dématérialisée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 28 mai 2019


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

